



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **64^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012

CSP28.R12 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CSP28.R12

AMENDEMENT AU STATUT DU PERSONNEL DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN

LA 28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné l'amendement au Statut du personnel du Bureau sanitaire panaméricain soumis par la Directrice dans le document CSP28/21,

DÉCIDE :

D'approuver l'amendement au Statut du personnel 3.1, qui délègue la fixation du traitement du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain au Comité exécutif.

(Sixième réunion, le 19 septembre 2012)